



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
25 février 2021
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Soixante-quinzième session
Point 126 de l'ordre du jour
Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

Conseil de sécurité
Soixante-seizième année

Lettre datée du 5 février 2021, adressée à tous les représentantes et représentants permanents et observatrices et observateurs permanents auprès de l'Organisation des Nations Unies par le Président de l'Assemblée générale et la Présidente du Conseil de sécurité

En application de la résolution [69/321](#) de l'Assemblée générale et de ses résolutions ultérieures sur la question et conformément à la procédure de sélection et de nomination du Secrétaire général en 2015-2016, la présente lettre conjointe a pour objet d'ouvrir la procédure de sélection et de nomination de la Secrétaire générale ou du Secrétaire général, conformément aux dispositions de l'Article 97 de la Charte des Nations Unies et en accord avec les principes de transparence et d'inclusivité.

Le mandat du Secrétaire général en exercice, António Guterres, prend fin le 31 décembre 2021. Le Secrétaire général a fait savoir qu'il était disposé à remplir un second mandat dans une lettre distribuée aux États Membres le 11 janvier 2021, dans laquelle il a également fait part de sa volonté de répondre aux attentes des États Membres en matière de transparence et d'inclusivité en présentant une vision stratégique et en participant à un dialogue informel avec eux.

Le poste de Secrétaire général(e) revêt une grande importance et exige du (de la) titulaire qu'il (elle) présente les plus hautes qualités d'efficacité, de compétence et d'intégrité et qu'il (elle) soit fermement attaché(e) aux buts et principes de la Charte des Nations Unies.

Comme le précise la lettre conjointe du 15 décembre 2015 ([A/70/623-S/2015/988](#)), les États Membres qui présentent des candidatures doivent le faire dans une lettre adressée à la présidence de l'Assemblée générale et à celle du Conseil de sécurité. Les candidat(e)s doivent posséder des compétences avérées en matière d'encadrement et d'administration, une vaste expérience des relations internationales et de solides aptitudes dans les domaines de la diplomatie et de la communication, et maîtriser plusieurs langues.

Le Président de l'Assemblée générale et la présidence du Conseil de sécurité communiqueront conjointement à tous les États Membres les noms des personnes ayant fait acte de candidature pour ce poste, une fois leurs dossiers reçus, et offriront à tou(te)s les candidat(e)s des possibilités de dialogue ou de réunion informelle avec les membres de leurs organes respectifs. Des dialogues informels avec les



candidat(e)s auront lieu à l'Assemblée générale avant que le Conseil n'entame la sélection en mai ou juin 2021 et pourront se poursuivre, si nécessaire, tout au long de la procédure de sélection.

Le Conseil de sécurité prévoit ensuite de soumettre sa recommandation à l'Assemblée générale sans délai afin que la Secrétaire générale ou le Secrétaire général ait suffisamment de temps pour se préparer à son mandat après sa nomination par l'Assemblée.

Le Président de l'Assemblée générale
(*Signé*) Volkan **Bozkır**

La Présidente du Conseil de sécurité
(*Signé*) Barbara **Woodward**
